## Du Val, seigneurs du Bois-Irvoy en Nivillac

Les Du Val sont possessionnés dans la baronnie de la Roche-Bernard. En septembre 1544, dans la déclaration de celle-ci faite au roi, est enregistrée Marguerite du Val, dame de Ranzegat, en tant qu'héritière de Guillaume du Val, seigneur de « Boaishirvoy » (le Bois-Irvoy), en Nivillac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 31).

Le 16 janvier 1428 (n.st), lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Missillac est mentionné Guillaume du Val en possession, de la métairie de Tredoret en Saint-Dolay (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 j 6, Missillac et site « Archives remarquables ») et 20 et 21 juillet 1448 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9J 6, Saint-Dolay et site « Archives remarquables »). En février 1428, qualifié de seigneur du « Boaysirvoy », il est recensé parmi les nobles de la paroisse de Nivillac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables ») e) et encore les 5 et 6 juillet 1455 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 j 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Jean du Val, seigneur de Boiservay, est mentionné, le 23 janvier 1491, dans une commission adressée aux officiers de Nantes, Guérande et Le Gâvre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B13, f° 108 v°). Il pourrait être rapproché de ce Jean du Val qui, le 15 août 1485, reçoit du duc la moitié du montant du rachat de feu Olivier de La Chateigneraye (BnF, ms. fr. 22318, f° 105)

Marguerite du Val se marie avec Jean Jouan, seigneur de Ranzegat en Saint-Molf. Ils figurent en 1513, dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Batz (Bibli. mun. Nantes, ms. 1823, f° 31; « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, t 33, 1894, p. 113-114; et site « Archives remarquables »). Jean décède à une date inconnue.

Son fils aîné, Julien, lui succède comme seigneur de Ranzegat. Mineur, il est placé sous la tutelle de sa mère. À ce titre, elle est en procès, le 23 juin 1534, avec François du Guémadeuc et Marguerite du Dreseuc, seigneur et dame de la Motte-Alman (Arch. Loire-Atlantique, B 36, f°).

Julien meurt le 4 décembre 1534. Son héritier est son frère Jean qui, également mineur, est sous tutelle de sa mère Marguerite du Val (*ibid.*, B 1484, acte du 2 décembre 1535). Marguerite du Val obtient : le 20 mai 1535, un « relief » d'un appel d'une sentence du sénéchal de Guérande (*ibid.*, B 37, f° 75 v°) ; le 23 juin 1535, une « réintegrande » sur une prééminence d'église (*ibid.*, B 37, f° 97 v°) en un lieu non précisé, mais sans doute en l'église Saint-Guénolé de Batz. Le 2 décembre 1535, à la suite du décès de Julien, elle présente au roi un minu, en tant que tutrice de son autre fils, Jean (*ibid.*, B 1484). Le 10 juin 1540, Jean étant toujours mineur, le minu est présenté au roi par sa curatrice, qui est toujours sa mère Marguerite (*ibid.*, B 1484).

Autres Du Val.

- Françoise. Elle épouse François de La Haye, seigneur du Sable. Le 24 novembre 1539, ils rendent hommage au roi pour des œillets de saline situés en la paroisse de de Batz (*ibid.*, B 2413, f° 108). Le 29 juin 1540, « noble homme » François de La Haye, seigneur du Sable et « damoyselle » Françoise Jouan, sa femme, présentent un minu au roi, pour ce qui leur est advenu par le décès de Jean Jouan, seigneur de Ranzegat, père de Françoise soit 36 œillets (*ibid.*, B 1465).

Cette famille est à distinguer d'autres Du Val et encore de celle d'Henri du Val mentionné comme capitaine du Croisic, le 26 mars 1426 (n. st.) (*ibid.*, E 239, f° 23 v°).

Une famille Ranzegat (voir ce nom) été en possession de la seigneurie éponyme de Ranzegat en Saint-Molf.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Saint-Molf, croix de Ranzegat, dite « de Penserbel » (XVI $^{\rm e}$  siècle)

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Du Val », Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024